



Wallonie

Ville de Charleroi.
N/REF : CPURB/2025/0821.

Avis d'enquête publique (annexe 26).

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), le Fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La SA BATOPIN représentée par Monsieur WYNS a introduit une demande ayant trait à un(des) bien(s) sis Rue Charles Lindbergh, 1/+ à 6041 Gosselies et cadastré(s) 23 C 270E.

Le projet consiste en : Placement d'un kiosque. ; l'enquête publique présente les caractéristiques suivantes :

- Elle est organisée pour les motifs suivants :
Les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du Guide régional. Le projet déroge au Guide régional d'urbanisme et plus particulièrement au Règlement général sur les bâtisses relatif à l'accessibilité et à l'usage des espaces et bâtiments ou parties de bâtiments ouverts au public ou à usage collectif par les personnes à mobilité réduite pour les motifs suivants :
Non-respect de l'article 415/9, 3° en ce qui concerne la hauteur de la serrure magnétique pour carte individuelle à code.
Non-respect de l'article 415/9, 5° pour le fait que l'appareil ne présente pas, par-dessous, un espace dégagé d'au moins 60 cm de profondeur et qu'il n'est pas posé sur une tablette dont la face inférieure est au moins à 75 centimètres du sol et la face supérieure, au plus à 80 centimètres du sol. La largeur de la tablette, répartie de part et d'autre de l'axe de l'appareil, devant être de 50 centimètres minimum et devant dépasser la face de l'appareil de 15 centimètres au moins, de 20 centimètres au plus. Il s'agit d'un distributeur de billets de banque qui présenterait un dimensionnement au sol de 2,50 m sur 2,75 m et une hauteur maximale de 2,65 m. ;
- Elle est réalisée en vertu de l'article D.IV.40, alinéa 2 du Code du Développement Territorial.

L'enquête publique se déroule du **22/10/2025 (date début affichage) au 10/11/2025 (date fin)**.

Le dossier peut être consulté, pendant la période d'enquête, les jours ouvrables, uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard 24 heures à l'avance via l'adresse mail suivante : permisurbanisme@Charleroi.be ou par téléphone (071/86.38.00), à la maison communale annexe - Place Jules Destrée 1 à 6060 Gilly – rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Stéphane HUBLET, téléphone : 071/86.38.00, mail : permisurbanisme@Charleroi.be, dont le bureau se trouve à l'adresse mentionnée précédemment.

Les réclamations et observations écrites, qui porteront la mention CPURB/2025/0821, sont à envoyer, datées ainsi que signées et incluant l'adresse de correspondance postale, du **27/10/2025 au 10/11/2025** au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal de Charleroi, Hôtel de Ville de Charleroi, Service de l'Urbanisme, Place Vauban, 14-15 - 6000 Charleroi.
- par courrier électronique (seul le format PDF sera accepté pour les pièces jointes intégrées au courriel) à l'adresse suivante : PermisUrbanisme@Charleroi.be.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées du **27/10/2025 au 10/11/2025** sur rendez-vous auprès de Monsieur Stéphane HUBLET ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le **10/11/2025 à 13:00 h** à la maison communale annexe de Gilly, rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme.

En date du 15/10/2025

Le Directeur général,
Par délégation

(s) Frédéric FRAITURE,
Inspecteur général



Pour le Bourgmestre,
Par délégation,
en vertu de l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Tanguy LUAMBUA,
9ème Échevin

CONTACT
Cellule Technique
Service de l'Urbanisme

Place Jules Destrée, 1
6060 GILLY
T. 071/863800
Mail : PermisUrbanisme@Charleroi.be